

## Étudiants extra-communautaires : refusons unanimement la hausse des frais d'inscription !

En novembre dernier, le gouvernement dévoilait sa stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux dénommée "Bienvenue en France". Une des mesures phares consiste à augmenter de manière importante les frais d'inscription pour les étudiants hors Union européenne (UE). Le SNPTES a immédiatement fait connaître son opposition à toute augmentation des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur.

La ministre Frédérique Vidal vient de nommer cinq personnalités afin qu'elles conduisent « en toute autonomie » une concertation sur la stratégie d'amélioration de l'attractivité auprès des étudiants étrangers de notre enseignement supérieur et de recherche (ESR).

Bien que l'opposition à l'augmentation considérable des frais d'inscription pour les étudiants hors UE s'intensifie, la ministre précise que cette concertation n'a pas vocation à remettre en cause cette augmentation, ni dans son principe ni dans son calendrier. Drôle de conception du dialogue social alors que les opposants à cette mesure sont de plus en plus nombreux. À ce titre, le SNPTES se félicite des positions de nombreuses universités qui ont d'ores et déjà annoncé qu'elles n'appliqueront pas cette hausse.

Le SNPTES fait une nouvelle fois le constat de l'incapacité de ce gouvernement à travailler avec ses interlocuteurs et notamment les partenaires sociaux.

### L'augmentation des frais d'inscription pour quelle volonté politique ?

Les questions de fond sont nombreuses, mais la principale est peut-être de savoir pour quelles raisons le gouvernement cherche à augmenter le nombre d'étrangers venant étudier en France. Est-ce pour accroître le rayonnement de la France dans le monde ou est-ce pour générer des recettes supplémentaires une fois actée l'augmentation des frais d'inscription ? Ou de manière sous-jacente, est-ce que seuls les étudiants aisés devraient participer au rayonnement souhaité et souhaitable de la France et de sa culture à travers le monde ? La réponse, on s'en doute, est purement comptable et démontre l'antagonisme de ce gouvernement au principe d'universalité et d'égal accès à la connaissance de notre système éducatif. Le gouvernement argumente que les recettes potentiellement générées par l'augmentation des frais d'inscription seraient totalement dédiées, dans une économie circulaire et vertueuse, à l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants. Mais peut-on le croire alors que les universités reçurent en décembre dernier, à peine quelques jours après les annonces du Premier ministre, un courrier de la DGESIP stipulant qu'elles pourront "en outre s'appuyer sur les ressources complémentaires issues du développement de ressources propres générées par la valorisation immobilière et l'instauration de droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux" pour financer les dépenses courantes comme le GVT ?

Cette faculté du gouvernement à immédiatement soustraire du financement des universités l'éventuelle recette des frais d'inscription des étudiants étrangers, sans même prendre en compte l'éviction d'une partie d'entre eux qu'elle engendrerait, n'est pas de nature à nous rassurer sur la stratégie à long terme et la volonté d'une généralisation de l'augmentation des frais d'inscription pour tous les étudiants !

### La France et les étudiants étrangers

Parmi les raisons qui poussent les étudiants étrangers à rejoindre la France pour s'y former plutôt que dans un autre pays, on trouve en tête :

- la qualité de la formation en France (46 % des sondés) ;
- parce qu'on y parle français (41 % des sondés) ;
- l'intérêt culturel de la France (38% des sondés) ;
- la réputation des établissements ou des enseignants français (34% des sondés).

Seuls 28% des sondés placent le coût des études comme un atout de la France. Bien que cette part soit en augmentation, on constate que la motivation des étudiants pour venir en France n'est pas à chercher dans la *gratuité* de notre système éducatif, mais bien dans sa renommée hors de notre pays. L'argument du Premier ministre insinuant que l'attractivité de notre enseignement supérieur est faible, car, vue de l'étranger, sa gratuité serait synonyme de médiocrité est donc balayé par les études des Campus France.

En 2015, avec 239 000 étudiants étrangers accueillis, la France se plaçait en quatrième position des pays d'accueils derrière les États unis (907 000 étudiants), le Royaume uni (438 000 étudiants) et l'Australie (294 000), mais talonnée de près par l'Allemagne (228 000 étudiants). La France semble être le seul pays parmi les 20 plus attractifs à connaître une baisse, qui plus est importante, de son flux entrant d'étudiants étrangers<sup>1</sup>. L'augmentation des frais d'inscription ne nous apparaît nullement comme un point pouvant infléchir cette baisse d'attractivité. La complexité de notre système administratif est certainement pour une partie responsable de cette baisse. Les raisons d'ailleurs évoquées par les étudiants étrangers comme étant des freins à l'attractivité de la France sont : la politique des visas et le coût de la vie (47% des sondés dans les deux cas), puis la sécurité (37% des sondés) et la situation économique (32% des sondés). Une augmentation des frais d'inscription dégraderait davantage le coût de la vie et n'améliorerait aucunement l'octroi des visas. On peut même arguer qu'une simplification administrative et politique de la délivrance des visas permettrait de dégager des économies.

Pour l'année 2016-2017, les étudiants étrangers en France venaient pour 24,2% d'entre eux de l'Afrique du Nord, pour 20,6% de l'Afrique Subsaharienne, pour 16% de l'Océanie, pour 4,6% de l'Amérique du Sud et 6,6% d'entre eux étaient issus de pays hors de l'Union européenne. Ainsi, pas très loin de la moitié de nos étudiants étrangers (44,8%) proviennent d'Afrique. La France représente à elle seule la destination d'environ 23% de l'ensemble des étudiants africains en mobilité ! De fait, la mesure gouvernementale touchera de plein fouet les étudiants du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne, pays qui ne jouissent pas d'économies fortes et dont les populations n'ont majoritairement pas les moyens d'assumer sans difficulté des études à l'étranger pour leurs enfants. Si ces populations, comme on vient de le voir, ne choisissent pas la France parce que le coût des études y est plus faible qu'ailleurs, elles n'auront par contre pas le choix d'y renoncer si le gouvernement persiste à vouloir l'augmentation des frais d'inscription.

### Le cas des doctorants !

Le projet gouvernemental prévoit également une augmentation de l'ordre de 3400 euros des frais d'inscription pour les étudiants en thèse. Comme solution face au tôle engendré par la mesure, la ministre propose que ces frais puissent être pris en charge par les financements sur projet qui permettent le recrutement des docteurs ; elle annonce que *"les règlements financiers des agences et notamment de l'ANR vont être modifiés en ce sens dans les prochaines semaines"*. Le SNPTES tient à rappeler à la ministre que les contrats doctoraux sont principalement financés par des allocations qui ne relèvent pas de projet ANR. Le SNPTES tient à rappeler aussi que le taux de financement de projet par l'ANR ne correspond en rien aux besoins de financement de la recherche et les équipes n'ont pas les moyens de financer pour plus de 10k€ des frais d'inscription de leurs doctorants ! Est-ce là le projet du gouvernement, ajouter de la difficulté dans le quotidien de nos activités de recherche ? Est-ce qu'amputer de plus de 10k€ le salaire de nos nombreux chercheurs contractuels étrangers est un moyen d'accroître notre attractivité dans le secteur de la recherche ?

Le Premier ministre soulignait l'équité (sic!) de leur mesure, car, les étrangers ne payent pas d'impôts en France, ce n'est pas le cas des doctorants. Quels arguments restent-ils au gouvernement, le SNPTES se le demande !

SNPTES, Choisy le Roi, lundi 14 janvier 2019

<sup>1</sup> Le mode de comptage de l'UNESCO a été modifié en 2013 pouvant biaiser le calcul